





## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Covid-19 : S'isoler pour se protéger et protéger les autres

Colmar, le 7 octobre 2020

Les déclarations d'Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé du 30 septembre ont confirmé le maintien de notre département en zone verte, avec des taux d'incidence et de positivité du virus inférieurs à la moyenne nationale.

Afin de maintenir ces taux, il est important de rompre les chaînes de transmission du virus en évitant les contacts, en continuant à veiller scrupuleusement au respect des gestes barrières.

Le préfet du Haut-Rhin demande aux personnes ayant été identifiées comme cas contact à risque dans le cadre des consignes données par l'agence régionale de santé ou l'assurance maladie, même sans signe d'infection, de s'isoler et de limiter au maximum tout contact avec ses proches et d'autres personnes pour éviter de les contaminer. En effet, une personne peut se révéler contagieuse 48h avant l'apparition des signes ou être infectée sans avoir de signes de la maladie.

Pendant cet isolement, il est conseillé de prendre sa température 2 fois par jour et de surveiller l'apparition de signes d'infection. Si un ou plusieurs signes apparaissent, même faiblement ou en cas de doute, il convient d'appeler sans délai son médecin traitant qui pourra prescrire un test de dépistage.

Ce comportement contribuera à limiter encore la diffusion du virus et d'endiguer la propagation de l'épidémie.

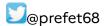
Le préfet du Haut-Rhin en appelle ainsi à la responsabilité de chacun pour continuer de suivre avec la plus grande rigueur les gestes barrières et les consignes sanitaires d'isolement, afin de casser les chaînes de transmissions.

Toutes les informations sur les mesures en place dans le Haut-Rhin peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture :

http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Actualites-du-Prefet-et-des-Sous-Prefets/Coronavirus-COVID-19

Les réseaux sociaux du préfet du Haut-Rhin sont également quotidiennement actualisés :





Bureau du protocole et de la communication interministérielle

Service du Cabinet – Préfecture du Haut-Rhin Mél. : <u>pref-communication@haut-rhin.gouv.fr</u> Retrouvez nos publications sur Facebook et Twitter